

# Conversion en viticulture biologique

## Objectifs de la formation

Fournir les bases réglementaires, techniques et commerciales nécessaires pour réussir sa conversion en viticulture biologique

## Déroulé

La commercialisation des vins bio : dynamique de la viticulture bio, les marchés du vin bio (marché local, national ou à l'export, les marchés émergents...), les stratégies de commercialisation, l'évolution des prix de vente, les perspectives pour la filière  
La réglementation sur la vinification bio : les matières et intrants autorisés, les pratiques œnologiques autorisées, les mentions apposables sur le vin

Le contexte de l'Agriculture Biologique : historique de l'agriculture biologique en France, la réglementation européenne de l'agriculture biologique (règlements CE n°834/2007 et 889/2008), l'évolution de la production et de la consommation bio, les démarches à la conversion, les systèmes d'aides à l'agriculture biologique (CAB, SAB, Aide à la certification etc.).  
Les techniques de travail du sol, de fertilisation et de maîtrise sanitaire en viticulture biologique.

Les procédures de contrôles et de certification en agriculture biologique : les applications pratiques des contraintes

Les applications pratiques au vignoble et à la cave : mise en pratique des enseignements précédents sur une exploitation viticole bio : les techniques culturales, la vinification, la commercialisation

## Dates, lieux et intervenants

**18 déc 2012**  
09:00 - 17:30

lycée agricole la Condamine  
34120 PEZENAS

Thierry DUCHENNE : Sud Vin Bio  
Valérie Pladeau : Sud Vin Bio

**10 janv 2013**  
09:00 - 17:30

Lycée agricole la Condamine  
34120 PEZENAS

CIVAM Bio34  
Jean René CAMBOURNAC : Chambre d'Agriculture de l'Hérault

**17 janv 2013**  
09:00 - 17:30

lycée agricole la Condamine  
34120 PEZENAS

Philippe NAVAS : Bureau VERITAS (Organisme Certificateur)  
Nicolas CONSTANT : Sud Vin Bio  
Vigneron bio  
Estelle BELBES : CIVAM Bio 34

## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 3 jour(s)

### Tarifs

Adhèrent 0€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Viticulteurs bio ou ayant un projet de conversion en Bio adhérent du CIVAM Bio 34

### Plus de renseignements

CIVAM Bio 34  
Maison des Agriculteurs B  
Mas de Saporta  
CS 50023  
34875 Lattes Cedex  
tél : 04 67 06 23 90  
estelle.belbes@bio34.com  
il est fortement recommandé de participer aux 3 journées de formation, repas à la charge des stagiaires (possibilité de se restaurer à la cantine du lycée, réservation auprès du CIVAM Bio 34)